

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Rénovation énergétique du Bâtiment PONT

TRANCHE n°2 – FACADES

(comprend plusieurs sous-tranches)

Site UTBM de SEVENANS

Appel d'Offres Ouvert n° 2519_SP



INTERVENANTS

CO-FINANCEURS

Maitrise d'Ouvrage UTBM



UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

Architecte

drlwarchitectes

BET STRUCTURE



BET FLUIDES



REGION BFC

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

O.P.C.



Contrôleur

Technique



Coordinateur SPS



GRAND BELFORT



TABLE DES MATIERES

<u>I.</u>	<u>OBJET DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
<u>II.</u>	<u>PRESENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</u>	<u>4</u>
a)	DUREE DU MARCHE A VENIR	4
b)	Date limite de réception et délai de validité des offres.....	4
<u>III.</u>	<u>Retrait du dossier de consultation sur la plateforme PLACE</u>	<u>4</u>
a)	Contenu du dossier de consultation.....	4
b)	Contenu des plis des candidats.....	5
1.	Conditions de remises des candidatures et des offres.....	5
c)	Modification du dossier de consultation	6
d)	Le dossier de CANDIDATURE	6
1.	Pièces à fournir par tous les candidats	6
2.	Capacités économiques, financières et professionnelles	6
3.	Capacités techniques et professionnelles.....	7
e)	Le dossier d'OFFRE	7
<u>IV.</u>	<u>Modalités et critères d'attribution du marché</u>	<u>7</u>
a)	Examen et sélection des candidatures	7
b)	Jugement et analyse des offres.....	7
c)	Variante	10
d)	Prestations Supplémentaires Eventuelles	10
e)	Négociation	10
f)	Sous-traitance.....	10
<u>V.</u>	<u>Tranches optionnelles</u>	<u>11</u>
<u>VI.</u>	<u>Abandon de la procédure</u>	<u>12</u>
<u>VII.</u>	<u>Documents à fournir par le soumissionnaire retenu.....</u>	<u>12</u>
a)	Attestations fiscales et sociales	12
b)	Les certificats délivrés par les administrations et services compétents.....	12
c)	La liste des salariés étrangers	12
d)	Rematérialisation de l'AE	13
<u>VIII.</u>	<u>Droit, langue et monnaie.....</u>	<u>13</u>

REGLEMENT DE CONSULTATION

Le règlement de consultation (RC) est une pièce non contractuelle constitutive du dossier de consultation des entreprises (DCE). C'est ce document qui précise à qui et où remettre l'offre, la possibilité d'une visite des lieux, le contenu attendu de l'offre, les critères de choix et leur pondération, etc.

I. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la rénovation énergétique du bâtiment nommé PONT et principalement la Tranche 2 comprenant la réfection des façades du bâtiment PONT avec l'ajout d'un isolant thermique extérieur, le remplacement de plusieurs façades rideaux ainsi que le remplacement des portes et fenêtres.

Pour précision, la Tranche 1 du projet concerne la réfection de la toiture et est en cours de travaux (fin de période de préparation de chantier au moment du DCE).

La présente consultation est allotie, chaque lot donnant lieu à un marché public, conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 à R.2113-3 du Code de la commande publique.

N° du lot	Désignation du lot	Codes CPV
1	DESHABILLAGE	45223210-1 Ossatures métalliques
		45111300-1 Travaux de démantèlement
2	ECHAFAUDAGE	45262100-2 Travaux d'installation d'échafaudages
3	GROS-ŒUVRE / TERRASSEMENT	45223220-4 Travaux de gros œuvre
4	MENUISERIE EXTERIEURE ALU / VITRERIE / STORE	45421131-1 Pose de portes
		45421132-8 Pose de fenêtres
5	SERRURERIE	44316500-3 Serrurerie
6	ITE / ENDUIT	45443000-4 Travaux de façade
		45321000-3 Travaux d'isolation thermique
7	PLATRERIE/ PEINTURE	45410000-4 Travaux de plâtrerie
		45421146-9 Mise en place de plafonds suspendus
		45442120-4 Travaux de peinture et de revêtement de protection de structures
8	CHAUFFAGE / VENTILATION / DESEMFUMAGE	45343000-3 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies
		45331210-1 Travaux d'installation de ventilation
9	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES/SSI	45311100-1 Travaux de câblage électrique
		45343000-3 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies
10	ETANCHEITE	45261420-4 Travaux d'étanchéification
		45321000-3 Travaux d'isolation thermique
11	MENUISERIE INTERIEURE	45421000-4 Travaux de menuiserie
12	MUR RIDEAU	45421140-7 Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
		45441000-0 Travaux de vitrerie
13	CLOISONS PROVISOIRES	45421152-4 Installation de cloisons
		45421141-4 Travaux de cloisonnement

Les opérateurs économiques peuvent présenter des offres pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

La consultation est passée par une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124.2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

II. PRESENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD (UTBM), Établissement public à caractère scientifique et professionnel, dont le siège est situé Site de Sevenans – 90010 Belfort cedex, enregistré sous le n° SIRET : 19900356700013. Représentée par Monsieur Ghislain MONTAVON, agissant en qualité de directeur. Ci-après dénommée « l'UTBM ».

Le profil acheteur de l'UTBM : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le site internet de l'UTBM, rubrique marchés publics : www.utbm.fr/utbm/marches-publics

a) DUREE DU MARCHE A VENIR

Le marché ne devient définitif et ne peut recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le marché est conclu pour la durée d'exécution des prestations (se référer au calendrier prévisionnel joint) ainsi que pendant les diverses périodes de garanties, conformément au CCAG Travaux.

Le délai global d'exécution des travaux, tous corps d'état, est fixé dans le calendrier prévisionnel joint et ne peut être changé.

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront en Mars 2026 pour être terminés en Avril 2027.

Dans le présent marché, les travaux de la toiture s'effectueront par phase d'avancement – cf *planning, phasage et note organisationnelle de l'OPC* –

Nota : Le démarrage de l'opération pourrait être décalée dans le temps par le maître d'ouvrage, pour toute cause réelle rendant impossible le suivi de chantier

b) Date limite de réception et délai de validité des offres

Les plis doivent être déposés sur le profil acheteur de l'UTBM avant la date et l'heure limites précisées ci-après :

Lundi 15/12/2025 à 12h00

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

III. Retrait du dossier de consultation sur la plateforme PLACE

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant au profil acheteur de l'UTBM : [PLACE](#)

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les opérateurs doivent disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants : .zip ; Excel, Word, PowerPoint, PDF.

Il est fortement recommandé aux opérateurs de créer un compte et de s'identifier préalablement sur la plateforme, avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés. Les opérateurs qui ne s'identifient pas préalablement ne peuvent être alertés.

a) Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation avec la grille des éléments de conformité et des critères de sélection des offres;
- l'Acte d'engagement pour chacun des lots (AE) et son annexe « Déclaration de groupement » ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes ;
- un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chacun des lots et ses annexes ;
- une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter pour chacun des lots ;
- Le mémoire technique à compléter par le titulaire et les fiches de proposition des matériaux ;
- le calendrier prévisionnel des travaux ; remplacé en phase de préparation de chantier par le planning détaillé TCE ;
- les plans du projet futur ;
- les pièces graphiques du marché.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il est inutile de joindre à l'offre un document « conditions générales de vente ». Toute clause portée dans les tarifs ou documentation quelconque du titulaire et contraire aux dispositions des autres pièces constitutives est réputée non écrite. Les conditions générales de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

En effet, s'agissant d'un marché public, seules les dispositions du marché s'appliqueront.

b) Contenu des plis des candidats

1. Conditions de remises des candidatures et des offres

a. Remise des offres

Les documents transmis par l'UTBM ne peuvent être modifiés par les candidats. Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le pli de chaque opérateur se compose de **deux dossiers numériques distincts**.

Dans l'hypothèse où les candidats soumissionnent sur plusieurs lots, ces derniers présentent un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scindent, lot par lot, les éléments relatifs à leurs offres.

Les fichiers transmis devront être renommés selon la nomenclature suivante :

2519_Nom de la pièce justificative_Identification candidat

La transmission des offres par courrier, par télécopie ou par voie électronique n'est pas autorisée.

Votre offre doit être déposée sur le profil acheteur de l'UTBM : www.marches-publics.gouv.fr

b. Visite

Le candidat ne pourra en aucun cas faire état de l'imprécision éventuelle des pièces écrites ou d'une méconnaissance des travaux à entreprendre. Il ne pourra se prévaloir d'insuffisance dans ses estimations, faute pour lui de s'être imparfaitement informé sur l'importance des travaux à réaliser notamment s'il ne s'est pas rendu à la visite lors de la période de consultation.

Une **visite sur site** est obligatoire pour apprécier les contraintes techniques du projet et organisée le :

Judi 04/12/2025 à 14h00
sur le site UTBM de SEVENANS : rdv à l'accueil (bâtiment PONT)

Veillez-vous inscrire sur le registre visiteur pour cette visite en flashant le QR code ci-dessous



ou en suivant le lien
[REGISTRE VISITEURS UTBM](#)

Connaissance du site

Le titulaire devra obligatoirement se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix. Il devra également repérer tous les accès possibles pour le chantier et toutes les sujétions de chantier en découlant. Il repérera également tous les dispositifs de sécurité à mettre en œuvre. Il tiendra également compte des prescriptions particulières du PGCSPPS qui fixe les modalités et le phasage des interventions. Il prendra connaissance de l'organisation des locaux actuels et de toutes les sujétions nécessaires à la parfaite et totale réalisation de ces travaux.

L'établissement restera en fonctionnement lors des présents travaux, l'accès aux zones occupées par les élèves ou les personnels sera strictement interdit.

Par conséquent, certains travaux seront obligatoirement réalisés lors des vacances universitaires, lorsque les locaux seront vidés des étudiants et personnels. Les plannings devront en tenir compte obligatoirement.

Il intégrera dans ses prix toutes les sujétions particulières de livraison, manutention et grutage spécifique. Les moyens de levage seront adaptés aux distances de grutage nécessaire. L'entrepreneur inclura dans son prix toutes ces sujétions particulières.

c) Modification du dossier de consultation

Durant la période de consultation, l'UTBM se réserve la possibilité de modifier le dossier de consultation. Par ce biais, l'UTBM se réserve la possibilité de proroger le délai de consultation.

d) Le dossier de CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes, conformément aux articles R.2142-1 à R.2143-16 du code de la commande publique.

1. Pièces à fournir par tous les candidats

1. [Aptitude des opérateurs économiques](#)

Les candidats sont invités à présenter leur candidature sous forme de Document Unique de marché européen (DUME), soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 :

- **DUME** accessible dans la consultation sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) ou sur Chorus

- **DC1** et **DC2** accessibles sur le site de la Direction des Affaires juridiques (en cliquant [ici](#))

Les documents complémentaires à joindre permettant de justifier de la qualité du signataire à engager le candidat sont les suivants :

Si le signataire est le représentant légal de l'opérateur économique :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, faisant clairement apparaître son identité,

- ou toute autre pièce (statuts de la société, etc.) justifiant valablement la qualité de représentant légal de la société du signataire.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'opérateur économique :

- le pouvoir en vigueur, signé par le représentant légal attestant de la capacité du signataire à représenter l'opérateur économique,

- et le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre de commerce faisant clairement apparaître l'identité du représentant légal.

Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité.**

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

2. Capacités économiques, financières et professionnelles

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années.

Une présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent et notamment par la production d'une déclaration appropriée de banques ou d'une preuve d'une assurance pour les risques professionnels.




3. Capacités techniques et professionnelles

Avant la remise de son offre financière, le candidat devra avoir une parfaite connaissance des travaux à réaliser, de la nature et de l'importance de ceux-ci.

Un mémoire technique est à rédiger, répondant à chaque critère de sélections, selon grille détaillée et mettant en avant ces capacités techniques et professionnelles, parfaitement en lien avec la présente demande de travaux.

e) Le dossier d'OFFRE

Pour la recevabilité de son offre, le candidat remet un dossier complet, comprenant les pièces suivantes :

-  L'acte d'engagement établi en un seul original, daté et signé par un représentant qualifié de l'opérateur économique ;
-  La DPGF complétée, datée et signée ;
-  Le cadre du mémoire technique et environnemental, complété et signé ;

Tout document doit être rédigé en français par le candidat et précisant tous les points demandés

Afin d'éviter tout retard dans la notification du présent marché public, ainsi que toute démarche supplémentaire, **les candidats sont invités à signer les documents relatifs à leur offre (acte d'engagement et DPGF) avant de la déposer.** Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant le délai de validité des offres indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence et au présent règlement de la consultation, et à signer ultérieurement le marché public qui leur sera potentiellement attribué dans les conditions financières et techniques présentées initialement.

IV. Modalités et critères d'attribution du marché

a) Examen et sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'UTBM constate que des pièces visées à l'article 6 du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 05 jours ouvrés, ou elle peut décider de rejeter les candidatures au motif qu'elles sont incomplètes et donc irrecevables.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après le classement des offres, le candidat dont l'offre a été classée deuxième, est sollicité pour produire les documents de candidature exigés par le présent règlement de la consultation. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

b) Jugement et analyse des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2151-1 et suivants du code de la commande publique.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.
Par ailleurs, les offres sont appréciées lot par lot, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique.

POUR LES LOTS 1 & 2 (note totale sur 100)

DESHABILLAGE
ECHAFAUDAGE

Libellé	Coefficient
1. Respect du cadre du mémoire technique imposé (noté sur 10) <i>Notation 0 ou 10</i>	2%
2. Prix (noté sur 20) <i>Note du prix du candidat noté = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée du candidat noté) X barème de notation</i>	20 %
3. Technique (noté sur 20) avec les sous critères suivants : - Moyens techniques (noté sur 4) - Qualité des matériels utilisés, performance (noté sur 10) - Gestion des contraintes et difficultés techniques liées au chantier (noté sur 6)	30 %
4. Phasage – Tranches – Organisation (noté sur 20) avec les sous critères suivants : - Certifications spécifiques pour des opérations particulières (exemple travaux sur cordes, déconstruction d'ouvrages, etc...) (noté sur 5) - Compréhension des interventions et des différentes sous tranches (noté sur 5) - Interaction avec autres entreprises (noté sur 5) - Signalétique à adapter tout au long du chantier/barrières/distinction public & occupants (noté sur 5)	20 %
5. Solutions pour le respect du planning des travaux (noté sur 20) avec les sous critères suivants : - Moyens humains alloués (noté sur 6) - Méthode d'exécution des travaux (noté sur 4) - Consistance et durée (noté sur 6) - Présence d'ouvriers pendant toute la période estivale (Juillet et Août) (noté sur 4)	25%
6. Données environnementales (noté sur 10) avec les sous critères suivants : - Qualité éco-responsable des matériaux (noté sur 2) - Gestion des déchets générés (noté sur 3) - Revalorisation, réutilisation, réemploi (noté sur 3) - Réduction d'émissions de gaz à effet de serre (noté sur 1) - Certification environnementale (noté sur 1)	3%

POUR LES LOTS 4 & 12 (note totale sur 110)

MENUISERIE EXTERIEURE ALU / VITRERIE / STORE
MUR RIDEAU

Libellé	Coefficient
1. Respect du cadre du mémoire technique imposé (noté sur 10) <i>Notation 0 ou 10</i>	2%
2. Prix (noté sur 20) <i>Note du prix du candidat noté = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée du candidat noté) X barème de notation</i>	18 %

<p>3. Technique (noté sur 20) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques (noté sur 4) - Qualité des matériaux utilisés, performance (noté sur 10) - Gestion des contraintes et difficultés techniques liées au chantier (noté sur 6) 	25 %
<p>4. Phasage – Tranches – Organisation (noté sur 20) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifications spécifiques pour des opérations particulières (exemple travaux sur cordes ou autre...) (noté sur 10) - Compréhension des interventions et des différentes sous tranches (noté sur 5) - Interaction avec autres lots (noté sur 5) 	10 %
<p>5. Solutions pour le respect du planning des travaux (noté sur 20) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains alloués (noté sur 6) - Méthode d'exécution des travaux (noté sur 4) - Consistance et durée (noté sur 6) - Présence d'ouvriers pendant toute la période estivale (Juillet et Août) (noté sur 4) 	25%
<p>6. Données environnementales (noté sur 10) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité éco-responsable des matériaux (noté sur 2) - Gestion des déchets générés (noté sur 3) - Revalorisation, réutilisation, réemploi (noté sur 3) - Réduction d'émissions de gaz à effet de serre (noté sur 1) - Certification environnementale (noté sur 1) 	10%
<p>7. Impact occupants : réaction en cas de retard avéré avec un bâtiment occupé non hors d'eau ni hors d'air (noté sur 10) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à tenir les délais et à mettre des moyens humains supplémentaires pour résorber le retard (noté sur 3) - Capacité à travailler en horaires décalées au besoin (tôt le matin, pause méridionale, tard le soir, éventuellement le week end, ou sur période de vacances universitaires) (noté sur 2) - Capacité à mettre en œuvre tous les moyens matériels nécessaires pour sécuriser les occupants (noté sur 5) 	10%

POUR TOUS LES autres LOTS (note totale sur 100)

Libellé	Coefficient
<p>1. Respect du cadre du mémoire technique imposé (noté sur 10) Notation 0 ou 10</p>	2%
<p>2. Prix (noté sur 20) Note du prix du candidat noté = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée du candidat noté) X barème de notation</p>	18 %
<p>3. Technique (noté sur 20) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques (noté sur 4) - Qualité des matériaux utilisés, performance (noté sur 10) - Gestion des contraintes et difficultés techniques liées au chantier (noté sur 6) 	25 %
<p>4. Phasage – Tranches – Organisation (noté sur 20) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifications spécifiques pour des opérations particulières (exemple travaux sur cordes ou autre...) (noté sur 10) - Compréhension des interventions et des différentes sous tranches (noté sur 5) - Interaction avec autres lots (noté sur 5) 	20 %
<p>5. Solutions pour le respect du planning des travaux (noté sur 20) avec les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains alloués (noté sur 6) - Méthode d'exécution des travaux (noté sur 4) - Consistance et durée (noté sur 6) - Présence d'ouvriers pendant toute la période estivale (Juillet et Août) (noté sur 4) 	25%

6. Données environnementales (noté sur 20) avec les sous critères suivants : - Qualité éco-responsable des matériaux (noté sur 2) - Gestion des déchets générés (noté sur 3) - Revalorisation, réutilisation, réemploi (noté sur 3) - Réduction d'émissions de gaz à effet de serre (noté sur 1) - Certification environnementale (noté sur 1)	10%
--	-----

Les candidats non retenus recevront un courrier de rejet. Ce courrier sera adressé en priorité à l'adresse électronique fournie sur l'acte d'engagement ou, à défaut, sur l'adresse inscrite sur la plateforme de dématérialisation.

Le montant du marché sera précisé par le représentant du pouvoir adjudicateur dans la lettre d'attribution du marché au vu de l'offre présentée par le titulaire.

c) Variante

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter une ou plusieurs variantes à leur offre de base qui doit correspondre au CCTP.

d) Prestations Supplémentaires Eventuelles

Certains lots contiennent des prestations supplémentaires éventuelles. Celles-ci sont imposées et sont obligatoires. Lorsque les prestations supplémentaires sont imposées par le maître d'ouvrage, ce dernier va évaluer et classer les offres en tenant compte de l'offre de base et des PSE réunies. Dans cette hypothèse, l'absence de ces prestations dans l'offre d'un candidat rend cette dernière irrégulière et, en conséquence, impose son rejet.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces PSE. S'il décide de retenir les PSE, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des PSE. S'il décide de ne pas les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre de base économiquement la plus avantageuse.

Les prestations supplémentaires éventuelles portent sur les travaux précisés dans les « descriptions techniques des ouvrages et localisations » des CCTP des lots concernés.

e) Négociation

Conformément à l'article R2161-5 du Code de la commande publique, la négociation en appel d'offres ouvert est interdite.

f) Sous-traitance

L'entrepreneur titulaire du marché ne peut sous-traiter la totalité des prestations qui lui sont confiées. Il peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, à condition d'avoir obtenu l'accord du maître de l'ouvrage et l'acceptation de chaque sous-traitant par ce dernier.

Le sous-traitant devra avoir les mêmes assurances que le titulaire. Il peut être connu à cet étape ou bien intervenir en cours de chantier.

Dans ce cas, et pour chaque sous-traitant, un formulaire DC4 sera à fournir, téléchargeable sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2019.doc, dans l'espace des marchés publics, rubrique « formulaires ».

Sont joints à cette demande les déclarations sur l'honneur relatives à la capacité juridique du sous-traitant proposé à accéder à la commande publique, jugement autorisant la poursuite de son activité pendant toute la durée prévisible d'exécution de son contrat de sous-traitance, ainsi que, dans tous les cas où les candidats n'ont pas justifié de leurs capacités par celles du sous-traitant proposé et n'ont en conséquence pas produit ces pièces dans leur dossier de

candidature, les déclarations relatives à la capacité financière et professionnelle du sous-traitant proposé.

Le titulaire devra remettre à jour le DC4 en cas de travaux supplémentaires alloués à son sous-traitant, faute de quoi le contrat pourrait être résilié.

V. Tranches optionnelles

Le présent marché est décomposé en quatre sous-tranches d'exécution : une tranche 1 ferme et 3 tranches optionnelles.

Tranche 2b (hors Ziggourat) FERME	<ul style="list-style-type: none"> Isolation thermique par l'extérieur des <u>façades Nord</u> du bâtiment PONT (jusqu'au niveau le plus haut : niveau 5/toiture des petits pavillons) Remplacement des murs rideaux impactés par des ouvrants d'amenée d'air <u>de toutes les façades</u> Remplacement des fenêtres impactées par des ouvrants d'amenée d'air <u>de toutes les façades</u> Remplacement des murs rideaux simples des <u>façades Nord</u> Remplacement des portes & fenêtres simples des <u>façades Nord</u>
Tranche 2cc OPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de mise en conformité intérieure liés au SSI et aux EAS
Tranche 2c (hors Ziggourat) OPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> Isolation thermique par l'extérieur <u>de la façade Sud & Ouest</u> du bâtiment PONT (jusqu'au niveau le plus haut : niveau 6/toiture du pavillon de direction n°11) Remplacement des murs rideaux de la <u>façade Sud & Ouest</u> Remplacement des portes & fenêtres de la <u>façade Sud & Ouest</u> Travaux de mise en conformité intérieure liés au SSI et aux EAS
Tranche 2d - Ziggourat OPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> Isolation thermique par l'extérieur Remplacement des portes & fenêtres extérieures

La sous-tranche n°2b, ferme, porte sur l'ensemble des prestations énumérées aux CCTP correspondants et pour la durée des travaux prévus au présent CCAP (tranche 2 du projet global de rénovation énergétique du bâtiment PONT « PARTIE FACADES »).

Les tranches optionnelles correspondent aux tranches d'exécution de travaux de la tranche 2 du projet de rénovation du bâtiment PONT « PARTIE FACADES », qui portera sur les travaux des différentes façades.

Les tranches optionnelles sont réparties ainsi :

Tranches optionnelles *	Travaux concernés	Durée et dates estimées des travaux
Tranche 2cc	Travaux de mise en conformité intérieure liés au SSI et aux EAS UNIQUEMENT	3,5 mois compris période préparation de préparation de chantier Printemps 2027
Tranche 2c	Façades Sud et Ouest (hors Ziggourat)	12 mois compris période préparation de préparation de chantier - Hiver 2026 - Hiver 2027
Tranche 2d	Ziggourat	6.5 mois compris période préparation de préparation de chantier Hiver 2027

* pour faciliter le suivi d'exécution, les numéros des tranches de ce marché sont calqués sur les tranches d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, ce pourquoi il n'y a pas de tranche 2a (tranche qui correspond aux études)

La décision d'affermissement sera notifiée au titulaire par Ordre de service, avec lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen électronique permettant d'assurer une traçabilité de la notification.

Cette notification précisera les modalités d'exécution de la tranche optionnelle ainsi affermie, et notamment les délais d'exécution et son montant. Chaque tranche optionnelle sera affermie avec un délai de prévenance de quinze jours.

VI. Abandon de la procédure

La procédure peut être déclarée sans suite. Dans ce cas, l'UTBM communiquera aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure, dans les plus brefs délais, les raisons pour lesquelles la procédure est abandonnée.

VII. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

a) Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants datant de moins de moins de 6 mois :

- ✚ Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) datant de moins de 3 mois ;
- ✚ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- ✚ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- ✚ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

b) Les certificats délivrés par les administrations et services compétents

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'UTBM).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

- une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf
- une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés)
- un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (sauf pour les entreprises de moins de 20 salariés)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'UTBM, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'UTBM présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

c) La liste des salariés étrangers

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

d) Rematériation de l'AE

Le candidat retenu pour l'attribution du marché acceptera, lorsque l'UTBM n'aura pas recours à la signature électronique, que les documents du marché soient rematériés afin de permettre la signature manuscrite du marché sur papier.

VIII. Droit, langue et monnaie

Droit : le droit français est seul applicable. Le tribunal administratif de Besançon est seul compétent.

Langue : les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Monnaie : la monnaie de compte et de règlement du marché est l'euro.

UTBM